

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					

1204

REVUE ECCLESIASTIQUE

BX
1423
V18
AL
R454
1204

RECUEIL DE DOCUMENTS POUR LE CLERGÉ

Publiée avec l'approbation de Mgr l'évêque de Valleyfield

Vol. XV

HH



VALLEYFIELD
BUREAU DE LA "REVUE"
1904



PIE X ET LA LITURGIE

M l'abbé Théophile Bernard, le savant liturgiste rémois, professeur au grand séminaire de Reims, a eu l'insigne honneur de recevoir, de Sa Sainteté Pie X, un Bref très élogieux, dont nous sommes heureux de publier la traduction :

A Notre cher fils, Théophile Bernard, professeur au grand séminaire de Reims.

PIE X, PAPE

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Dans le rude labeur que Nous impose la sollicitude apostolique, rien en vérité, ne ranime plus notre courage que d'avoir des occasions favorables où il Nous est donné de faire entendre les enseignements de l'autorité pontificale pour accroître et rehausser le culte divin. Aussi comme la parfaite exécution des cérémonies de l'Eglise contribue très efficacement à faire rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû et à nourrir la piété des fidèles, est-ce avec joie que Nous avons reçu les ouvrages composés par vous sur la liturgie, et dont votre archevêque a rendu le meilleur témoignage. Recevez donc Nos meilleures félicitations pour votre zèle si louable à expliquer et à mettre en lumière les règles de la liturgie, afin d'en procurer la fidèle observance. Nous souhaitons à votre travail une récompense bien digne d'ambition : c'est que, dans les fonctions sacrées, les prescriptions liturgiques puissent être constamment

respectées, et que, grâce au zèle des prêtres, les abus contraires soient complètement extirpés : la religion catholique y trouverait, à Notre avis, un admirable surcroît d'honneur. Poursuivez donc votre entreprise avec une ardeur nouvelle : Nous vous y engageons vivement, et Nous demandons à Dieu qu'il propage de plus en plus parmi les clercs la science de la liturgie ecclésiastique ; par là, ils procureront mieux la gloire du Tout-Puissant et leur propre perfection. Quant à vous, comme gage de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons très affectueusement la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 27 septembre 1903, la première année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

LE PAPE ET L'ŒUVRE DES CONGRES

Voici le texte du Bref adressé au comte Grosoli :

A Notre cher fils, le comte Giovanni Grosoli, président de l'œuvre des Congrès et des comités catholiques en Italie.

PIE X, PAPE

Cher Fils,

Salut et bénédiction apostolique,

DENDANT que Nous Nous appliquons à restaurer le genre humain dans le Christ, c'est pour Nous une grande satisfaction de voir, dès le début de Notre Pontificat, se réunir le congrès des catholiques italiens. En effet, pour ramener et pour consolider la vie chrétienne il n'y a pas, à notre époque, de moyen

plus avantageux que de favoriser l'action catholique ; aussi nous n'hésitons pas à croire que ce congrès aura une immense utilité. Soutenu par une si large espérance, Nous sommes particulièrement heureux de vous décerner, à vous et à vos coopérateurs, la louange que vous méritez pour le soin avec lequel vous vous occupez de réaliser Nos intentions et celles de Notre prédécesseur, Cependant, à l'heure présente, Nous jugeons nécessaire d'attirer sur un point particulier votre industrieuse vigilance, afin de ne pas perdre le fruit des longues sollicitudes des Souverains-Pontifes et des évêques.

Nous voulons parler de la concorde qui doit régner parmi ceux qui favorisent en Italie l'action catholique ; c'est-à-dire l'union si vivement désirée des forces catholiques. Si, en effet, un avantage doit résulter du Congrès actuel qui, du reste, en produira de très nombreux pour l'action catholique, grâce à votre application et à votre fidélité, il faut qu'il mette finalement à l'état de fait accompli le désir général qu'il inspira tout d'abord. Ce désir c'est que, toute défiance ayant disparu ainsi que la volonté de suivre les sentiments personnels ; et que, le but à atteindre étant mis en lumière, tous se persuadent de la nécessité d'être pleinement unanimes dans l'action comme dans la presse et de confirmer dans le sein de l'œuvre insigne des Congrès catholiques d'Italie l'union des associations diverses. Vous donc qui n'avez à cœur que le progrès de la cause catholique, vous devez suivre cette règle dont l'esprit est bien connu ; puisqu'il n'y a pas lieu de demander un nouveau programme et

puisqu'il a déjà été traité savamment de la question sociale dans l'Encyclique *Rerum novarum* et de l'action catholique dans l'Encyclique *Graves de communi* et dans les instructions fournies sur ce sujet par la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires. Il faut se diriger d'après ces très importants documents et, pour aucun motif, ne pas s'éloigner de l'interprétation qu'en donnent le Siège apostolique et nos vénérables frères les évêques.

Si, par sentiment de devoir, l'obéissance est due à celui qui donne des ordres en vertu d'une légitime autorité, néanmoins il est juste et convenable que, dans l'ardeur de l'action, la jeunesse pratique la déférence qui est due aussi à ceux qui, par l'âge et par l'expérience, sont en état de la diriger. Prenez donc part avec ardeur et avec sagesse aux travaux du présent congrès, tenant pour certain qu'on attend de votre vertu d'éminents avantages pour la société civile comme pour la société religieuse.

Comme gage des grâces divines et témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons de tout cœur la bénédiction apostolique à vous et à tous ceux qui prendront part au congrès.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 novembre 1903, première année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

CIRCULAIRE DE MGR L'ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD**Au clergé de son diocèse**

CINQUANTENAIRE DE LA PROMULGATION DU DOGME DE
L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA BIENHEUREUSE
VIERGE MARIE

} Evêché de Valleyfield,
} le 30 novembre 1903.

Bien chers collaborateurs,

LE monde catholique se prépare à célébrer avec éclat le cinquantième anniversaire du jour mémorable où fut proclamé le dogme de l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie.

Léon XIII, de glorieuse mémoire, voulant, avant de mourir, donner à l'auguste Mère de Dieu un suprême témoignage de vénération et d'amour filial, institua une commission cardinalice chargée d'organiser ces fêtes jubilaires.

Le premier acte du pontificat de Notre Saint-Père le pape Pie X fut de confirmer dans ses charges et dans ses privilèges la commission établie par son illustre prédécesseur.

Les Eminentissimes membres de cette commission ont déjà fait connaître le programme des solennités qui auront lieu à Rome en décembre 1904, ainsi que leurs

intentions relativement à la participation de tous les fidèles aux hommages dus à la Vierge Immaculée, au cours de l'année jubilaire qui s'ouvrira le 8 décembre prochain.

En conformité avec les désirs exprimés par Sa Sainteté, voici ce que j'ai cru devoir régler :

1o La fête de l'Immaculée Conception sera célébrée mardi prochain avec la plus grande solennité possible et vous inviterez les fidèles à faire la sainte communion ce jour-là.

2o A partir du 8 décembre de cette année jusqu'au 8 décembre 1904, le huitième jour de chaque mois, ou, si vous le jugez plus opportun, le dimanche qui le suivra immédiatement, une messe votive, lue ou chantée, de l'Immaculée Conception pourra, en vertu d'un décret *Urbis et Orbis*, en date du 14 août dernier, être célébrée dans toutes les églises et chapelles du diocèse. Cette messe votive possède les privilèges d'une messe votive *pro re gravi*, comme la messe votive du Sacré-Cœur de Jésus, pour le premier vendredi de chaque mois. Il faudra donc dire à cette messe le *Gloria*, le *Credo* et une seule oraison. On ne pourra la célébrer ni un jour de fête double de première classe, ni un dimanche de première classe, ni un jour de fête quelconque de la très Sainte Vierge, ni au jour d'une fête, d'une vigile ou d'une octave privilégiées. Ces jours-là, on fera simplement mémoire de la messe votive de l'Immaculée Conception en ajoutant, sous une seule conclusion, l'oraison de cette messe à celle de la messe du jour. Sa Sainteté

permet encore d'ajouter aux autres messes qui seront dites ou chantées le huitième jour de chaque mois, ou le dimanche suivant, la mémoire de la messe votive de l'Immaculée Conception, à l'instar d'une fête double simplifiée.

30 Le soir de ces mêmes jours, c'est-à-dire, le huitième jour de chaque mois, ou le dimanche suivant, on récitera le chapelet qui sera suivi d'une instruction sur la dévotion à la très Sainte Vierge et en particulier sur sa Conception Immaculée. La cérémonie se terminera par un salut solennel du Très Saint-Sacrement.

40 Ceux qui ne pourront pas prendre part à ces pieux exercices sont invités à réciter le chapelet en famille.

60 Je vous prie d'exhorter les fidèles à se faire recevoir dans la confrérie du scapulaire de l'Immaculée Conception et à porter ce scapulaire avec une piété filiale.

60 Je désire que pendant cette année jubilaire, dans toutes nos maisons d'éducation, la prière *Veni Sancte Spiritus*, habituellement récitée avant les études et les classes, soit suivie de la pieuse invocation suivante à laquelle est attachée une indulgence de 100 jours : « O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous. »

70 A une date que je fixerai plus tard, on fera dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, une quête dont le produit sera envoyé à Notre Saint-Père le pape pour être appliqué à ses intentions.

So L'année jubilaire se terminera par un *Triduum* d'actions de grâces. Je vous en indiquerai le dispositif en temps opportun.

Recevez, chers collaborateurs, l'assurance réitérée de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués en Notre-Seigneur.

† JOSEPH-MÉDARD,

Evêque de Valleyfield.

UNE ETUDE MAGISTRALE

Il s'agit de ces pages lumineuses où M. Etienne Lamy a résumé dans le *Correspondant*, avec sa netteté habituelle de pensée et sa maîtrise de style, toute l'œuvre politique du pontificat de Léon XIII.

Nous ne croyons pas qu'aucune revue sérieuse ait publié sur le pontificat du grand pape une étude plus consciencieuse, plus fondée, plus pénétrante. Aussi voudrions-nous à notre tour analyser brièvement pour les lecteurs de la REVUE ECCLÉSIASTIQUE privés du plaisir de lire le *Correspondant*, ces pages admirables où M. Lamy nous ouvrait dernièrement des horizons si larges sur l'action providentielle de la papauté.

Après avoir montré où en étaient les relations des différents peuples avec le Siège apostolique à la mort de Pie IX, et parlé de la défiance des uns, de l'hostilité

des autres à l'égard de l'Église, l'éminent publiciste s'exprime ainsi : « Les défiances du monde réveillées « par le Syllabus et par l'infaillibilité se formulaient en « trois accusations principales. On reprochait à l'Église « qu'elle formât dans les États un Etat, indifférent et « souvent hostile aux intérêts généraux. On lui repro- « chait qu'immobile dans ses procédés de gouvernement, « elle fût attachée à certaines formes abandonnées par « la société moderne et qu'aussi elle en arrêât l'essor « par la perpétuité d'institutions vieilles. On lui repro- « chait enfin l'intraitable inflexibilité d'une doctrine, « qui, n'admettant pas la contradiction, exigeait le « privilège, ignorait la tolérance, perpétuait le despo- « tisme dans un monde où le principe de tout progrès « pour la Société et de tout bien pour l'homme était la « liberté ».

Suivons pas à pas M. Lamy pour voir avec quelle souplesse et quelle opportunité de parole et d'action Léon XIII, sans rien sacrifier des droits de l'Église, sut réduire à néant cette triple accusation, si faussement formulée d'ailleurs. Car, dans son isolement du Vatican, de ce sommet auguste et serein de l'éternelle vérité; dont les mesquineries humaines ne parviennent jamais à voiler le soleil radieux, le vieillard « savait les forces de sa faiblesse et les faiblesses de la force ».

Et d'abord, voulant répondre par des faits au reproche formulé contre le catholicisme accusé de former un Etat dans l'Etat, Léon XIII, avec cette perspicacité qu'on ne vit jamais en défaut, saisit une opportunité de

premier ordre pour s'adresser d'une part aux catholiques Allemands, de l'autre aux catholiques Polonais. L'Allemagne depuis longtemps rêvait l'augmentation de ses forces militaires déjà si énormes. Mais les différents partis faisaient à la proposition portée devant le parlement à ce sujet une telle opposition, que toute l'énergie et la diplomatie de Bismark semblèrent un moment sur le point d'être vaincues. Ce fut alors que Léon XIII intervint. Il ne commanda point, tant il savait vifs les ressentiments des catholiques Allemands, au souvenir des mauvais jours qu'ils venaient de traverser. Mais voyant plus loin que le temps présent, il fit savoir aux députés du centre qu'il les verrait avec plaisir donner leur appui à la loi en discussion, pour témoigner de leur dévouement à leur pays et de leur loyauté à leur empereur. Quelques semaines plus tard, grâce au concours du centre, le septennat militaire était voté et depuis ce jour, il faut le reconnaître, le gouvernement allemand, voyant dans le grand parti catholique son plus puissant auxiliaire, en face de la marée montante du socialisme, n'a cessé d'entourer notre culte des marques de son respect et de sa bienveillance.

De même à la Pologne persécutée, chez qui le gouvernement Russe accusait l'Église d'entretenir la révolte, Léon XIII prêche la résignation du fait accompli et la cessation de toute violence, en vue d'obtenir plus de liberté pour le catholicisme. Et là comme en Allemagne il voit ses généreux efforts aboutir aux plus heureux résultats.

* * *

Examinons encore avec M. Lamy, dont nous analysons aussi fidèlement que possible le magnifique travail, comment s'y prit Léon XIII pour « détruire dans les « pays catholiques la crainte qu'il y eût une solidarité « entre le catholicisme et les gouvernements impopu- « laires ». Depuis la révolution Française, la doctrine du droit divin des rois avait subi une forte brèche parmi les peuples latins où le pouvoir a revêtu tant de formes depuis un siècle. N'avons-nous pas, en effet, assisté depuis cent ans à bien des dépossessions ? Légitimes ou non, le temps a marché et sans vouloir rien sanctionner de sa suprême autorité, Léon XIII « jugea « nécessaire de rompre ouvertement les solidarités éta- « blies par le passé entre l'Église et les anciens gouver- « nements ». Si Pie IX qui avait été injustement spolié par la Révolution avait tenu — et c'était digne de son grand cœur — à donner des preuves publiques de sa commisération à des dépossédés comme lui, Léon XIII comprit que, vu les modifications et les changements apportés par le temps, le moment était venu de rompre avec les anciens partis. Car, par delà les froissements des personnes — si dignes d'intérêt soient-elles — par delà les dynasties qui passent, il y avait l'intérêt suprême de l'Église et des âmes.

* * *

Enfin restait un troisième grief contre l'Église et le plus redoutable des trois, sa prétendue intolérance en face des doctrines opposées. Comment le nouveau pontife allait-il renverser cette dernière objection ? De son coup d'œil d'aigle qui avait déjà bien des fois embrassé les horizons du monde moderne, Léon XIII avait vu ses besoins. Il avait écouté ses aspirations, et comme le divin maître, en présence de la foule affamée, lui aussi il avait ressenti une immense pitié pour les âmes vivant loin du bercail de la vérité et de la charité du Christ.

Mais à ces hommes malades d'orgueil tout en étant assoiffés d'une lumière que la raison ne donne pas, il fallait un langage nouveau. Ce langage, le génie de Léon XIII saura le parler. Dans ses immortelles encycliques il ne réclame rien, « au nom du droit divin de l'Église » mais demande tout au nom « du droit humain, auquel, dans une société fondée sur la raison, il appartient de solliciter les esprits ».

Ce langage nouveau le monde entier l'applaudit, et il fit disparaître peu à peu les légendes accréditées par rapport à l'intolérance de l'Église, car partout, suivant les expressions mêmes si justes et si mesurées de M. Lamy, Léon XIII opposait « aux haines et aux mesures « vexatoires contre l'Église la revendication des droits « reconnus au citoyen dans toutes les sociétés modernes ». Dès lors, continue toujours l'éminent écrivain, « le commentaire donné à l'intolérance de l'Église, par « cette politique tout occupée de trouver des suretés « religieuses dans les franchises de la société moderne,

« força de reconnaître que cette intolérance toute doctrinale et destinée à conserver l'unité de la foi parmi les fidèles n'est pas une menace de contrainte par la force sur les hommes ».

* * *

Quelques mots à présent sur les pages non moins belles consacrées à l'œuvre pacificatrice de Léon XIII à travers le monde « mendiant auguste de la paix », Léon XIII, en effet, « tendit la main de peuple en peuple, « sans être découragé ni par la longueur du chemin, ni par les accueils inhospitaliers ».

Cette paix il la voulut d'abord dans l'intérêt du monde, comme père des âmes, et aussi dans l'intérêt de l'Eglise, pour que l'Italie ne pût pas trouver dans ses alliés des complices de ses criminelles tentatives contre la papauté. Or, à l'époque de son élection au souverain Pontificat, le pape défunt voyait, se former un groupement de puissances redoutable pour l'Eglise catholique.

L'Allemagne brouillée avec la Russie qu'elle venait de spolier du fruit de ses victoires dans les Balkans en réunissant le congrès de Berlin et rêvant toujours l'achèvement de la France venait d'enchaîner à sa destinée l'Autriche et l'Italie. Léon XIII vit aussitôt « que les trois victimes de cette coalition étaient la Russie, la France et la Papauté, la Russie destinée à délivrer des Turcs les peuples chrétiens, et à civiliser le nord de l'Asie ; la France, la grande semeuse de générosité à travers les siècles, malgré des jours

« d'ambitions iniques ; la papauté, la voix de la conscience dans l'univers ».

Il se tourna en premier lieu vers l'Autriche où le roi d'Italie venait de se rendre, dans l'espoir d'amener à Rome son ancien adversaire devenu son allié, François-Joseph. Vain espoir ! Léon XIII sut obtenir de l'empereur d'Autriche qu'il ne rendrait pas la visite à lui faite, en exprimant l'espoir qu'un descendant des Habsbourg ne voudrait pas ajouter une amertume de plus au cœur du pape. Ainsi la bonne harmonie des premiers jours entre l'Italie et l'Autriche se trouvait rompue. De plus il était à prévoir que le jour où l'élément Slave de la nation Autrichienne — élément catholique avant tout — aurait non seulement pour lui le nombre mais le pouvoir, ce jour-là c'en serait fait de la triple alliance, vu les terribles ressentiments des Slaves contre l'Allemagne.

Restait à faire un rapprochement entre la Russie et la France. N'était-ce pas un rêve que d'essayer d'unir deux nations divisées par leurs tendances, leurs idées, leur tempérament, leur gouvernement ? Ce fut alors que vinrent pour la France ce qu'on a appelé depuis les directions pontificales, prêchant à tous, non pas l'acceptation du *statu quo* dans la République sectaire, mais de la forme républicaine. La Russie, en entendant la grande voix de Léon XIII s'élever au-dessus des discordes de partis et demander à tous les Français cette acception sincère et franche des institutions nouvelles, crut voir dans un avenir prochain briller le jour où toutes les

forces conservatrices et modérées seraient assez puissantes par leur union pour gouverner et en imposer aux violences radicales et socialistes. Aussi, faisant grâce de l'avenir à la France, elle vint loyalement lui tendre la main et se déclarer « son amie et son alliée ».

Mais hélas ! il faut l'avouer avec Monsieur Lamy, combien les conseils de Léon XIII furent méconnus en France. De quelles amertumes la nation privilégiée n'a-t-elle pas abreuvé son cœur ! Aussi qu'est-il arrivé ? à la faveur de la désunion, les plus violents ont escaladé le pouvoir et quand toutes les bonnes volontés, devant l'abîme du mal, ont voulu s'unir dans un commun effort, il était trop tard. Le socialisme régnait, détruisait tout, religion, patrie, finances, morale. Qu'importe, en effet, tout cela à un parti « dont toutes les affections et « toutes les haines sont concentrées sur le territoire où « il peut par la loi mettre ses amis au-dessus des lois « et ses adversaires hors la loi » ?

La Russie s'est alors inquiétée devant l'anarchie montante, comme aussi devant la risette faite par la France à d'autres pays. Si le traité d'alliance n'est pas brisé, peut-on dire que l'amitié des premiers jours ne s'est pas refroidie ? Hélas ! il suffit de voir et de méditer.

La grandeur de la France, l'union de ses fils pour y parvenir, la victoire du catholicisme chez la fille aînée de l'Eglise, Léon XIII n'a pas vu ces choses dont la réalisation eût illuminé d'un rayon de joie ses derniers moments. Que conclure à présent de ces considérations ? Humainement parlant, dit Monsieur Lamy, et en ne

tenant compte que des résultats immédiats, la politique française de Léon XIII a été un échec. Mais cet échec veut-il dire, ajoute-il, que la grande intelligence du pape disparu ait commis une erreur ? « La justice condamne ces sommaires arrêts qui donnent toujours raison à la fortune. » Et plus loin il continue avec cette psychologie des faits dans laquelle il excelle : « C'est pourquoi il est trop tôt pour dire que cette œuvre de Léon XIII finit avec lui... elle le justifie en lui survivant. »

Bien digne conclusion des pages admirables que nous venons d'analyser. Car à mesure que les préjugés de la première heure disparaîtront, on verra que ce que l'immortel pontife avait voulu pour la France était pour elle la force et le salut. Espérons que du haut du ciel Léon XIII, qui sur son lit de mort avait pour notre ancienne mère patrie une dernière prière, verra son idée féconde et généreuse donner à la nation prodigue mais si tendrement aimée le relèvement et la grandeur.

A. B.

DECRETS ET SOLUTIONS

Prières après la messe ; où les réciter ; inclination à la croix
 Prières aux trois messes de Noël

SACERDOS expleta missa, debetne se inclinare Crucis Altaris, antequam descendat ad præscriptas preces recitandas ? hasque recitans debetne genuflectere in suppedaneo, vel in infimo gradu Altaris ?

R. Inclinationem, de qua in casu, non præscribi neque prohiberi ; et in recitatione precum genuflecten-

dem pro lubitu sive in suppedaneo, sive infimo gradu Altaris. (*S. R. C.* 18 junii, 1885).

Preces a Summo Pontifice Leone Pp. XIII præscriptæ recitandæ sunt immediate expleto ultimo Evangelio. (*S. R. C.* 23 novb. 1887).

Quum post missas privatas pro defunctis aliquæ preces indulgentiis ditatæ ex adprobata consuetudine recitantur, preces a Leone XIII præscriptæ omitti non debent sed aliæ pro defunctis adjici valeant. (23 junii 1893 *S. R. C.*)

Sacerdos qui tres missas consecutivas celebrat in die Nativitatis, seu in die 3 Novembris, ubi fas est., preces præscriptas recitabit tantum in fine ultimæ Missæ. (*S. R. C.* 10 maii 1895, et 11 dec. 1896).

11 mars 1903.

On doit regarder comme valide une ordination de prêtres à qui l'on a présenté un calice où l'eau mélangée au vin dépassait un peu la cinquième partie.

Beatissime Pater,

Occasione cujusdam sacræ Ordinationis, compertum fuit in calicem, qui ad Ordinationem Presbyterorum fuerat adhibitus, a ministris infusum fuisse cum vino tantum aquæ, ut credatur hæc paulo superasse quintam partem. Hisce positis, quæritur.



- I. Utrum valida censi possit Ordinatio præfata ?
 II. Quatenus negative, quid sit agendum ?

Feria IV, die 11 martii 1903.

In Congregatione generali coram EEmis ac RRmis. Cardinalibus in rebus fidei et morum Inquisitoribus generalibus habita, propositis suprascriptis dubiis, præhabitoque RR. DD. consultorum voto, iidem EE. ac RR. Patres respondendum mandarunt : *Acquiescat*.

Sequenti vero Feria V, die 12 ejusdem mensis et anni, SSmus D. N. Leo Pp. XIII, per facultates Emo Cardinali hujus supremæ Congregationis secretario impertitas resolutionem EE ac RR. Patrum adprobare dignatus est.

I. Can. MANCINI, *S. R. et U. Inquisit. Notarius*.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Le 25 novembre, recevant Mgr Panici, secrétaire de la Congrégation des Rites, Pie X lui a déclaré que l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc était incontestable et que la lecture solennelle du décret le déclarant serait faite le 6 janvier prochain, anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc.

— Le “ *Nobis nominavit*. — (De *La Croix de Paris*). — Il est exact, que cette question va probablement recevoir une solution prochaine.

Le Saint-Siège avait déclaré dès le début qu'il ne faisait pas du mot *Nobis* une question de principe, à condition que la formule nouvelle indiquât la vérité

évidente, à savoir que la nomination faite par le chef d'Etat ne suffit pas pour créer un évêque, que cette nomination est « ordonnée » à l'institution canonique, privilège exclusif du Pape, et que l'évêque n'a droit au sacre qu'après que le Pape, agréant le choix de la personne, a accordé l'institution canonique et délivré la Bulle permettant de se faire sacrer.

Pie X, sur cette matière encore, partage complètement la manière de voir de son prédécesseur. Son secrétaire d'Etat a continué les négociations sur les bases jetées par l'éminent cardinal Rampolla.

Il n'y a aucun motif de s'en étonner, car les décisions du Saint-Siège et les actes de la Secrétairerie d'Etat ne sont pas et ne furent jamais, quoi qu'on en ait dit, le fait de telle ou telle individualité, mais le résultat quasi impersonnel de longues et approfondies délibérations communes, où prévalent la conscience et le souci apostolique de l'intérêt des âmes.

— **A propos du congrès de Bologne.** — « En ce qui concerne les journaux libéraux, écrit l'*Osservatore cattolico* (16 novembre), ils font leur métier et ils le font bien. Contraints par leur office de chroniqueur de constater le triomphe de la démocratie chrétienne qui leur fait peur, ils cherchent à parer le coup en se servant des armes que leur offrent les dissidents de notre camp, pour entreprendre une nouvelle campagne.

« Ce qu'ils appellent « le vieux cléricalisme » ne les préoccupe plus ; et ils vont maintenant jusqu'à en prendre la défense. Ainsi des deux organes quotidiens

de Rome, le *Tribuna* s'en prend à Grosoli, et le *Giornale d'Italia* défend Paganuzzi. Nous ne nous en plaidrons pas. Si la campagne de la *Tribuna* nous déplaît à cause des sottises qu'elle débite sur le compte de notre ami, celle du *Giornale d'Italia* nous agrée, car malgré tout, nous sommes heureux de voir un adversaire rendre hommage à quelqu'un de notre camp, à un homme dont nous n'avons pas les idées, mais dont nous n'oublions pas, dont nous n'oublierons jamais les services..... Aucune passion ne nous aveugle ; nous ne confondons pas les mérites avec les erreurs ; nous ne nous cachons pas la continuité logique et historique des événements.

« Nous disions que la presse libérale a peur du triomphe des démocrates chrétiens. La maçonnerie *Patria* de Rome commente le congrès de Bologne et réclame de l'Etat une politique ecclésiastique plus énergique en face de ce nouveau danger. Le socialiste *Lavoro*, de Gênes, à cause de ce congrès, souhaite « une concentration des partis vraiment démocratiques pour « opposer au nouvel assaut la force qui vient de l'union ». Puis tous deux, la maçonnerie et le socialisme, menacent la démocratie chrétienne du traitement que subissent en France les congrégations : ils se préparent à nous proscrire ».

— S. Em. le cardinal Callegari. — Le cardinal évêque de Padoue a pris possession le 22 novembre dernier de son titre, la basilique de Sainte-Marie *in Cosmèdìn* que le peuple romain connaît sous le nom de *Bocca della Verità*.

Dans son discours, le cardinal Callegari a rappelé les souvenirs qui se rattachent à cette antique église, notamment ses origines orientales et le séjour qu'y fit longtemps un saint chanoine resté fort populaire à Rome, saint Jean-Baptiste de Rossi.

— **Cinquantenaire de la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception.** — La commission exécutive a reçu déjà un certain nombre de dons pour le « monument » qui doit rester des fêtes jubilaires. Ce « monument » sera, comme on le sait, la décoration du tableau de l'Immaculée qui se trouve dans la chapelle canonique de la basilique de Saint-Pierre. On veut remplacer le cadre, aujourd'hui en stuc, de ce tableau par un encadrement de bronze semblable à celui du tableau qui est situé dans la chapelle du Saint-Sacrement.

Mais surtout le comité désirerait donner à la madone de ce tableau une couronne de diamants et de pierres précieuses. En 1854, lors de la proclamation du dogme, Pie IX plaça sur la tête même de la Vierge un diadème royal. Il s'agirait cette fois d'entourer la madone d'une auréole de pierres précieuses, qui seraient placées dans les étoiles resplendissantes que l'artiste a peintes autour de l'Immaculée. Dans ce but, le comité compte surtout sur les offrandes de diamants et de pierres elles-mêmes ? il n'est pas question d'acheter des pierres, mais d'obtenir des fidèles le sacrifice de ces bijoux à leur piété pour l'Immaculée-Conception.

— **Bénédiction du pape.** — *L'Ossevatore Romano* a publié le 7 décembre, le communiqué suivant :

« Nous avons vu en quelques journaux italiens ou étrangers qu'à des bénédictions obtenues du Saint Père pour eux-mêmes ou pour d'autres par ceux qui ont eu l'avantage d'approcher son auguste personne, on a attribué une signification d'approbation ou d'encouragement de la ligne de conduite politique ou littéraire de ceux pour lesquels la bénédiction fut demandée.

Nous croyons opportun pour ce motif de rappeler à nos lecteurs que de telles bénédictions ne sont qu'une simple attestation de la bienveillance du Saint-Père pour tous ses fils, auxquels il ne peut manquer de souhaiter le bien qui convient davantage à leur prospérité spirituelle et temporelle.

Par suite elles ne doivent pas être interprétées comme des actes d'approbation ni des personnes ni des œuvres, dans les cas où celles-ci ou celles-là ne seraient pas en parfaite conformité avec les règles de conduite établies par le Saint-Siège ».

— **A l'Index.** — Un décret de l'Index du 4 décembre, publié maintenant, condamne les livres suivants :

Charler Denis, *Carême apologétique* ;

Du même, *l'Eglise et l'Etat, Leçons de l'heure présente* ;

Georgel, *Matière sa déification et sa réhabilitation*.

Olive, *Lettres aux membres de l'association du Cœur de Jésus*.

A la même date, la Congrégation enregistre avec éloge la soumission de M. l'abbé Sifflet.

FRANCE — M. Paul Mame. — M Paul Mame,

fil du fondateur de la célèbre maison Alfred Mame, et père de A. Armand Mame, vient de mourir à Tours, à l'âge de 70 ans. Sa mort fut comme sa vie, consolée par les secours de la religion et fortifiée par les espérances de la vie future.

C'est un deuil pour cette belle famille presque une dynastie, pour les nombreux ouvriers de cette grande ruche, pour la ville de Tours et pour tous les catholiques. Le clergé du monde entier, dont M. Mame était le fournisseur en fait de livres liturgiques, mêle ses regrets à ceux de la France catholique et offre ses suffrages pour l'âme de ce grand industriel qui, dans un cercle restreint, a parfaitement résolu le problème si compliqué de la question sociale ou des rapports du capital avec le travail.

M. A. Mame fit tout pour donner à ses employés et à ses ouvriers la sécurité et le bien-être ; son fils a continué son œuvre.

C'était un homme érudit, aimable et parfaitement bon.

Ses funérailles ont eu lieu le 31 octobre.

Après l'absoute, Mgr Renon a rappelé ce qu'a été M. Mame, comme patron et comme chrétien.

Son fils, M. Armand, son successeur, va continuer les traditions de la famille.

— Orléans. — Jeanne d'Arc. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, en demandant à ses diocésains des prières spéciales, à l'occasion de l'importante Congrèga-

tion Cardinalice qui s'est tenue à Rome le 17 novembre 1903, résume l'histoire de cette cause intéressante.

« Que si, dit S. G., la congrégation du 17 novembre, nous est favorable, il ne faudra pas se hâter de conclure que la béatification de la vénérable est toute prochaine.

Cette béatification doit parcourir deux stades successifs.

Premier stade : les juges orléanais et les théologiens doivent démontrer que la vénérable a pratiqué héroïquement les vertus théologiques de foi, d'espérance et de charité, et les vertus morales de prudence, de force, de tempérance, de justice, d'humilité et de chasteté.

Les juges romains, c'est-à-dire les consultants dans la première réunion, puis les consultants et les cardinaux dans la seconde, enfin les consultants, les cardinaux et le Pape dans la troisième, devront délibérer. Le 17 courant tout cela sera accompli.

Supposé que son opinion soit faite à l'issue de ce prochain débat, sur le travail des théologiens et celui des juges, le Pape, après avoir prié, rendra un décret affirmant que Jeanne pratiqua les vertus chrétiennes héroïquement. Et ce que j'ai appelé le premier stade sera parcouru.

Le deuxième commencera. Il s'agira uniquement d'établir que quatre miracles au moins ont été accomplis par l'intercession de la vénérable.

La question est de savoir si ce tel pieux personnage a pratiqué les vertus chrétiennes dans un degré héroïque et si Dieu en a manifesté la sainteté par des miracles.

Les nouvelles de cette réunion du 17 ont été heureuses, Monseigneur les a annoncées dans un sermon à Orléans.

« J'ai demandé, dit-il, que le décret fut rendu le 6 janvier, jour anniversaire de la naissance de Jeanne ».

D'un autre côté, N. S. P. le Pape recevant, le 25 novembre, le secrétaire de la Congrégation des Rites, lui a déclaré que l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc était incontestable et que la lecture solennelle du décret le déclarant sera faite le 6 janvier prochain, anniversaire de la naissance de la Pucelle d'Orléans.

BELGIQUE. — Les élections communales du 18 octobre sont, dans leur ensemble, un indéniable succès pour les catholiques : s'ils perdent la majorité dans cinq ou six communes, d'ailleurs peu importantes, et s'ils subissent quelques échecs partiels dus à la scandaleuse alliance des libéraux avec les socialistes, ils maintiennent leurs positions dans toutes les grandes cités, font brèche dans certains fiefs acquis depuis toujours à l'ennemi, conquièrent ou reprennent douze villes, dont un chef-lieu de Province, Namur, sans parler des bourgs et des villages. D'après une statistique sérieusement établie, les catholiques dominent dans l'immense majorité des communes dont la population ne dépasse pas 5,000 habitants ; les deux tiers des communes de 5,000 à 10,000 âmes leur appartiennent, ainsi que la grosse moitié des villes qui en comptent

davantage. Dans toutes les localités de 20,000 âmes et plus où ils ne sont pas les maîtres, ils occupent un nombre de sièges variant du tiers à la moitié. La situation est donc bonne et le gouvernement puisera, dans le résultat de cette consultation nationale, des forces nouvelles pour avancer dans la voie qu'il s'est tracée à la satisfaction du pays.

Un autre caractère de la journée du 18, c'est le recul, nous pourrions dire la débacle des socialistes, chassés de l'hôtel-de-ville dans une vingtaine de centres industriels des provinces de Liège et du Hainaut, tantôt par les catholiques, tantôt par la coalition de tous les éléments conservateurs. Détail qui a son prix : parmi les victimes de cette exécution méritée, figurent cinq députés d'extrême gauche.

Il y aurait à relever, çà et là, des erreurs de tactique qui ont échappé aux organisateurs de la lutte. Mais ce sont des fautes utiles qui préparent les victoires du lendemain. Dieu veuille qu'on puisse en dire autant de la scission qui s'est produite à Liège, où les démocrates-chrétiens ont fait bande à part, contrairement aux instructions réitérées de Léon XIII, dont ils se réclament cependant en toute occasion. Impuissants à élire leur candidat qui n'a pas atteint la moitié du chiffre voulu pour être nommé, ils ont, par cette manœuvre regrettable, enlevé aux catholiques un siège qui fut dévolu aux libéraux.

Si l'on rapproche de ce fait les conseils qu'au nom du Pape Mgr Merry del Val vient de donner à la Ligue dé-

mocratique belge, on se persuadera difficilement que le secrétaire d'Etat n'ait pas eu en vue l'incident de Liège dans sa lettre à M. Verhægen.

L'adresse, lue au Vatican par le Président de la Ligue démocratique, exposait que « dans les circonscriptions où les ouvriers sont nombreux et où ils le réclament, la Ligue a obtenu que, sans porter atteinte à l'union nécessaire des catholiques, » ils puissent faire inscrire sur les listes communes leurs candidats propres et formuler le programme de leurs revendications politiques, mais « en plaçant toujours au-dessus de la défense de leurs intérêts, les obligations qui résultent pour eux de leur qualité de catholiques. »

Dans sa réponse le secrétaire d'Etat loue M. Arthur Verhægen et ceux qui, « sous la direction de l'épiscopat et en union avec tous ceux qui dirigent l'action catholique en Belgique, se dévouent sans relâche à maintenir des milliers d'ouvriers dans le chemin du devoir. » Il insiste sur la nécessité de cette « union qui seule peut donner la force et assurer le succès. » Ce que le Saint-Père approuve, dit-il enfin, c'est que « tout en gardant l'autonomie de sa sphère d'action, la Ligue démocratique ait soin de subordonner ses intérêts particuliers à l'intérêt général », à cette condition, il admet que, « sur des listes communes et en parfait accord avec les chefs autorisés du parti catholique belge, cette association puisse présenter des candidats toutes les fois que les circonstances locales le permettent ». — Or c'est précisément le contraire qu'on a fait à Liège : liste particu-

lière, en désaccord avec les chefs autorisés du parti catholique, et sans que les circonstances locales l'aient demandé, puisque le groupe ne disposait pas du nombre de voix voulu pour ' représentation proportionnelle.

Le vœu qui termine la lettre, et qui semble inspiré par une comparaison entre ceci et cela, dépasse donc son destinataire : « Vaillant défenseur de toutes les belles et grandes causes, vous saurez certainement correspondre au désir de Sa Sainteté ». — Est-ce clair ?

— Une lettre de Son Eminence le cardinal Merry del Val.—S. Em. le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat du Saint-Siège, vient de répondre à une lettre d'hommages qui lui avait été adressée par les élèves de rhétorique du collège Saint-Michel à Bruxelles, collège que le jeune cardinal fréquenta à l'époque où son vénéré père était ministre plénipotentiaire d'Espagne près le roi Léopold :

« Le souvenir des années passées au collège Saint-Michel, dit-il, reste vivant dans ma mémoire et dans mon cœur. Je ne puis oublier tout ce que je dois à cette éducation, et si j'ai pu rendre quelque service à l'Eglise et au Saint-Siège, je reconnais très souvent que je le dois en grande partie aux enseignements reçus lors de mon séjour au collège de Bruxelles, sous la direction des Pères Jésuites. L'année de la rhétorique est surtout présente à mon esprit, quand j'étais assis sur les bancs de la classe dirigée par le très aimé P. Van Innis.

« C'est avec plaisir que parmi les noms qui ont signé l'adresse, j'en reconnais plusieurs qui m'étaient familiers. Merci de tout cœur ».

BIBLIOGRAPHIE**Actes épiscopaux**

VALLEYFIELD — 30 novembre 1903. — *Circulaire au clergé diocésain.*

Cinquantenaire de la promulgation du dogme de l'Immaculée-Conception de la Bienheureuse Vierge Marie.

NICOLET. — 3 décembre 1903. — *Lettre de Monseigneur le coadjuteur, au clergé, aux communautés religieuses et aux fidèles du diocèse, pour demander le secours de leurs prières, en faveur de l'évêque malade.*

OTTAWA. — 8 décembre 1903. — *Circulaire au clergé.* Incendie de l'Université d'Ottawa. Condoléances, assemblée du collège.

MONTREAL. — 17 décembre 1903. — *Circulaire au clergé.*

1o Dispense de l'abstinence pour le 1er janvier 1904.

2o Décret du 1er Concile de Montréal contre les catholiques qui vont contracter mariage devant un ministre hérétique.

3o Sujets de sermons pour 1904.

4o Prédication aux messes basses.

5o Honoraires de messeurs les vicaires.

6o Jubilé sacerdotal; remerciements et vœux de bonne année.

Ouvrages reçus à la Revue

L'HEURE DU MATIN, ou méditations sacerdotales, par M. l'abbé E. Dunac, chanoine honoraire de Pamiers, avec une introduction par Mgr Méric. 3e édition, revue et considérablement augmentée par M. l'abbé J. B. Gros, licencié en théologie, docteur en droit canonique, ancien directeur de grand séminaire. Deux forts volumes in-18 Jésus. Prix : 6 fr.

Nous sommes heureux d'annoncer la 3^e édition de *l'Heure du Matin*, par M. l'abbé Dunac. Les 1^{res} éditions se sont écoulées en peu de temps. C'est un beau succès pour un ouvrage qui s'adresse exclusivement aux prêtres.

Ce livre présente une synthèse sûre et vivante de tout ce qui concerne la vie sacerdotale. A ce titre, il ne saurait manquer d'intéresser tous les prêtres.

La division de l'ouvrage embrasse toute l'étendue du sujet qu'il traite. La 1^{re} partie présente une idée générale de l'excellence et de la grandeur du sacerdoce, en reportant le prêtre par une vue rétrospective, sur les diverses ordinations qu'il a reçues. La 2^e partie recherche les devoirs du prêtre dans le cours du saint ministère. La 3^e partie traite des vertus sacerdotales. Le 4^e enfin expose les exercices de piété qui entretiennent et fortifient le prêtre dans la vie spirituelle. L'ouvrage se complète par un appendice sur les grandes vérités du salut, avec un directoire pour la retraite du mois.

Les pensées qui se développent méthodiquement dans ce livre se font remarquer par leur élévation et leur mansuétude. Dans ces pages, l'auteur parle plus qu'il écrit. Il parle à l'âme de ses frères qu'il vénère et qu'il aime. Le style en est simple, chaud, vibrant, et plein d'heureuses et belles envolées. C'est bien l'entretien solitaire de l'âme du prêtre avec son Dieu au matin de chaque journée. C'est bien l'âme du prêtre qui tour à tour réfléchit, s'émeut et prie.

Nous voudrions voir ce livre sur le prie-Dieu et entre les mains de tous les prêtres. Tous y puiseraient des inspirations aussi instructives qu'édifiantes, et telles que le prêtre a besoin d'en rencontrer pour répondre aux grâces de sa vocation.
